

CORSICA SOLE

Cerfa n°14734 *04

**Annexe 9 :
Diagnostic patrimonial et paysager**

Contact : Damien Rumeau
Mail : damien.rumeau@corsicasole.com

 **CORSICA SOLE**

CORSICA SOLE
Village
20 251 Pancherraccia

Table des matières

1	Analyse paysagère du site	3
1.1	Définitions des aires d'études.....	3
1.2	Le périmètre rapproché	3
1.3	Le périmètre éloigné	4
2	Patrimoine culturel	5
2.1	Sites classés et inscrits	5
2.2	Monuments historiques.....	5
2.3	Sites archéologiques.....	5
3.	Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité paysagère et patrimonial du site	6

1 Analyse paysagère du site

1.1 Définitions des aires d'études

L'analyse paysagère de la zone d'étude fait intervenir deux zones d'études :

- Une zone rapprochée de l'emprise maîtrisée ou périmètre immédiat ;
- Une zone éloignée.

La zone rapprochée correspond à l'aire d'étude, périmètre élargi comprenant l'emprise du projet et les milieux attenants, instituée dans le souci de la prise en compte des axes de visibilité et de fonctionnement des sites.

La zone éloignée est également concernée par l'analyse paysagère et permet de prendre en compte le paysage éloigné.

Ce projet de parc agrivoltaïque, localisé sur la commune de Hontanx, se situe sur des parcelles agricoles, bordé d'un bois sur la partie nord et d'une haie d'arbres sur la partie ouest. Une route départementale longe le site sur la partie sud et est.

1.2 Le périmètre rapproché

Le périmètre rapproché comprend des parcelles en grande culture et des boisements sur les périphéries. L'habitat est relativement éparé, avec plusieurs exploitations agricoles. Plusieurs habitations sont présentes à proximité du site.



Figure 1 : Périmètre rapproché de la zone d'implantation du projet

La RD64 “ route du chêne de Maniou” permet l'accès au site par le sud et contourne celle-ci par l'est. Elle permet également d'accéder à la RD55 vers l'ouest. Tout comme la RD55, cette route départementale est relativement peu fréquentée. Elle offre plusieurs fenêtres de visibilité sur le site sur environ 350 ml (point de vue ci-dessous). La fréquentation de cet axe est relativement faible. Sans aménagement il y aura donc un visuel direct de la RD64 sur le site.



1.3 Le périmètre éloigné

Le périmètre éloigné comprend principalement des milieux agricoles de type cultures ainsi que des prairies. Les boisements se cantonnent principalement dans les vallées des différents cours d'eau et il s'agit principalement de feuillus.

L'habitat est relativement éparé réparti en hameaux, ce qui est cohérent avec le contexte rural du territoire. Les bourgs rassemblent les zones urbanisées les plus denses.



Figure 2 : Périmètre éloigné de la zone d'implantation du projet

2 Patrimoine culturel

2.1 Sites classés et inscrits

Au sein du périmètre éloigné **aucun site classé** n'est recensé. Le plus proche est localisé à plus de 40 km : le « Port fluvial ancien l'île et une chênaie ».

Au sein du périmètre éloigné, **aucun site inscrit** n'est présent. Le plus proche est situé à 8,7 km le « Lac de la Gaube » ;

2.2 Monuments historiques

Deux monuments sont référencés au sein du périmètre d'étude éloigné au niveau du centre du village de Hontanx. Ils se situent à environ **3 km** du site et ne présentent **aucune co-visibilité**.

2.3 Sites archéologiques

(Source : www.atlas.patrimoine.culture.fr)

En l'état actuel de ses connaissances, le Service Régional de l'Archéologie n'a recensé aucun site de protection archéologique dans la zone d'étude. La plus proche se situe à 6 kilomètres.

3. Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité paysagère et patrimonial du site

Le site se situe dans un secteur rural entourée de bois ce qui le rend visible uniquement depuis les quelques parcelles agricoles voisines au niveau du périmètre rapproché. Les boisements de la zone et la route au sud rendent nulle la covisibilité de la parcelle. Ces mêmes caractéristiques réduisent la visibilité de la parcelle d'implantation du projet depuis un périmètre plus large.

THEMATIQUE		CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	ENJEUX ASSOCIES
Paysage		Périmètre rapproché : covisibilité avec des habitations	Modéré
		Périmètre éloigné : covisibilité limitée	Enjeu nul
Patrimoine culturel et archéologique	Sites classés et inscrits	Aucun site classé ni site inscrit n'est recensé sur l'aire d'étude.	Pas d'enjeu particulier
	Monuments historiques	Aucun monument historique n'est recensé sur l'aire d'étude.	
	Sites archéologiques	Aucun site archéologique n'est recensé sur l'aire d'étude.	

Figure 5 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers et culturels